

Pour citer un ami qui se reconnaîtra, « *La France n'a pas les tuyaux de ses ambitions* », elle a en ce moment en revanche un faculté hallucinante à légiférer sur des âneries.

En complément d'information, je vous invite à lire **le savant billet de Denis Ettighoffer** avec lequel je me suis pourtant souvent opposé à l'époque où je n'étais qu'étudiant à l'ISTEC 😊

PS : Denis, je suis ravi de constater que vos positions sur le monde du logiciel libre ont évolué 😊



Billet initialement publié sur *Bluetouff's blog*



LIBLOLA

le 16 avril 2010 - 18:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour.

*Je ne suis pas juriste mais je me permet un tout petit commentaire ;
Je vous suit complètement quand vous dites que l'oubli sur Internet est techniquement impossible.*

Par contre, il me semble que l'opinion selon laquelle notre corpus législatif est suffisant pour répondre au problème de la diffamation, de l'injure ou de l'atteinte aux droits de la personne sur internet est plus discutable.

En fait, c'est un problème de délais de prescription : en droit de la presse, la prescription est à 2 mois (sauf pour les injures à caractère racial, 1 an). ça veut dire que si je traite mon voisin de tout les noms dans une feuille de chou et qu'il ne l'apprend pas et ne porte pas plainte dans les 2 mois, tant pis.

Mais si je le fais sur mon blog, que je le traite de salaud (injure) qui a acheté tout ces diplômes et bat son chien (diffamation) et que j'ajoute son nom, son adresse, sa photo (droits de la personne) et bien s'il ne l'apprend pas dans les 2 mois, il n'a absolument aucun moyen juridique de m'obliger à l'enlever de mon blog.

Il me semble qu'à ce stade, ça pose quand même un petit soucis...

Alors bon, si je modifie mon post pour préciser que c'est un "gros" salaud et ajouter le nom de sa femme, là le délais de 2 mois est relancé. De même si je déménage mon blog chez un nouvel hébergeur. Mais sinon, ben j'ai rien à craindre.

Une proposition de la jurisprudence puis des législateurs a été de considérer que c'est une "infraction continue", donc qu'en gros tant que je laisse le post sur mon blog, je suis en faute et on peut me poursuivre. Le conseil constitutionnel a jugé que c'était instaurer une inégalité de traitement entre les journalistes papier et les auteurs sur Internet. C'est pas faux évidemment. Mais le problème subsiste...

Reste plus qu'à tous se googler régulièrement pour chasser la calomnie, j'imagine...

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLUETOUFF

le 17 avril 2010 - 11:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Deux mois peut effectivement paraître court, mais on sait bien qu'à l'échelle du Net c'est déjà beaucoup.

En tout cas ce délai mérite effectivement réflexion, le Net n'est pas un média comme les autres et vous avez fort raison de le souligner.

Concernant la veille, les systèmes d'alertes sont nombreux, Google en propose, entreprises comme ministère en usent et en abusent.

Après il y a aussi la possibilité de poser des clauses délirantes et stupides que l'on commence à voir fleurir sur certains sites, du genre de celles ci et que par réflexe d'autodéfense crétin, certaines entreprises et certains politiques souhaitent imposer (juste pour se couvrir ... au cas ou) : <http://www.numerama.com/magazine/15511-le->

[site-de-nkm-interdit-les-liens-a-partir-de-sites-polemiques.html](#)

“si vous êtes un site polémique interdiction de poser un lien vers notre site”

On passe de délits constitués et définis par la loi, à un manquement contractuel dans l'utilisation d'un site (qui va lire ce genre d'idioties, quelle valeur juridique ceci peut avoir ?).

Aujourd'hui mon blog n'a même plus le droit de poser un lien sur le site d'un ministère. On touche vraiment le fond non ?

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEROME CHOURAQUI

le 17 avril 2010 - 11:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis particulièrement agacé de lire ce que vous écrivez. Si il est techniquement impossible d'exécuter un effacement des données, vous n'avez par contre rien compris à la notion d'oubli numérique...

C'est peut-être l'arrogance du technologue qui est en vous et qui vous fait prendre des positions aussi affirmées (“moi je sais ce que les pauvres législateurs ne savent pas” et le fameux “nous sommes gouvernés par des cons qui ne savent pas utiliser un PC”), mais il vous faudra prendre quelques cours de droit pour comprendre que le droit à l'oubli numérique est bien plus lié à la prescription d'informations qui pourraient être utilisées contre vous.

En gros, et pour que vous compreniez, il faut sortir de Linux, de Open Office et autres Gimp et plonger dans la vie des gens qui se voient parfois diffamés pour des informations trouvées sur le net. Et bien l'idée simple, c'est qu'on ne puisse utiliser ces infos contre eux au bout d'un certain temps. Ca semble français, clair et compréhensible pour vous? Je suis persuadé que même dans le monde du logiciel libre on doit pouvoir comprendre cette notion...

Je vous souhaite de ne jamais être visctime d'une info que vous auriez laissé malheureusement traîne et je vous souhaite de vivre dans un monde où la loi joue son rôle protecteur, de temps à autre.

Cordialement,

un pauv' juriste qui a commencé les réseaux en 1991

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLUETOUFF

le 17 avril 2010 - 17:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



“nous sommes gouvernés par des cons qui ne savent pas utiliser un PC”

>Ca, c'est factuel, à un détail près, s'ils utilisaient réellement un PC, ils ne se poseraient pas les mauvaises questions pour y apporter ce qu'ils pensent être de bonnes de bonnes réponses (oui je suis persuadé qu'ils sont sincères et au terme “cons”, je privilégierais celui d'e-gnares”.

“des positions aussi affirmées”

> Vous avez visiblement un problème de lecture, il me semble avoir écrit noir sur blanc que ma position était loin d'être tranchée, si vous souhaitez me convaincre, il va falloir changer de ton.

“mais il vous faudra prendre quelques cours de droit pour comprendre que le droit à l'oubli numérique est bien plus lié à la prescription d'informations qui pourraient être utilisées contre vous”

Très bien, allongez vous sur le divan et expliquez nous à quoi pourrait ressembler un décret d'application posant une date de péremption d'une information sur le Net, vous allez voir, on va bien rigoler.

“il faut sortir de Linux, de Open Office”

>Quel rapport avec la choucroute ? Pourquoi parler au milieu de ce débat de système de crypto communiste et de son “firewall” (vous voyez les politiques ne sont pas cons, ils sont juste e-gnares, vous saisissez la nuance ?).

“plonger dans la vie des gens qui se voient parfois diffamés pour des informations

trouvées sur le net.”

Là encore, vous auriez du me lire un peu plus attentivement (article comme commentaire précédent) avant de vociférer de la sorte, je ne nie pas ces problèmes.

“c’est qu’on ne puisse utiliser ces infos contre eux au bout d’un certain temps”

Ca c’est illusoire, votre expérience des réseaux devrait éclairer votre lanterne... A moins de procéder au blocage du cache de certains moteurs de recherche ou de sites web comme archive.org, en prenant soin d’interdire les VPN, de raser les “paradis numériques”, et de placer un douanier sur chaque port des internautes. On peut en causer, vous allez voir que très vite, si on laisse faire les politiques, on va se retrouver sur un minitel en haute définition.

“Je vous souhaite de ne jamais être visé d’une info que vous auriez laissé malheureusement traîne ”

Vous avez l’air de très bien vous débrouiller tout seul pour vous tourner en ridicule, mon aide ne semble pas nécessaire.

“un pauvre juriste qui a commencé les réseaux en 1991”

> Merci pour votre démonstration juridique de haut vol, j’espère que vous êtes meilleur technicien et non l’ancien combattant de la guerre 3615 que je subodore.

Cordialement.

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEROME CHOURAQUI

le 17 avril 2010 - 19:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cher Buletouf,

Il ne me semble pas nécessaire d’aller plus loin dans l’escalade. Si mon message semblait violent, c’est que j’ai trouvé le vôtre extrêmement péremptoire.

Mais il ne me semble pas vous avoir insulté, j’avais surtout souhaité reprendre l’élément lié à votre PS, semblant indiquer que vous étiez calé sur le sujet des logiciels libres et donc j’ai assimilé votre position à celle d’un féru de technologie qui pense que les législateurs pondent de mauvaises lois car il est un sachant alors que les autres ne le sont pas.

Vous confirmez peu ou prou cet état de fait par votre dernier post.

Je pense juste que vous passez à côté de l’esprit de la loi qui ne vise pas forcément à l’effacement des données mais à leur utilisation dans la mesure du possible.

C’est dommage.

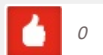
Puisque vous m’interrogez sur mon CV, je dirai juste que j’ai été l’un des premiers salariés de STI-Calvacom, fondateur de Net Partners, que j’ai contribué à créer un certain nombre de sites internet (mais c’est vrai que j’ai été fan de minitel en son temps et créateur de quelques serveurs videotex)... et sur le côté juridique, je vous ferai grâce de ma thèse en droit, elle est totalement abrutissante et sert juste à caler une armoire dans ma cave. Elle me permet juste d’espérer ne pas être un trop mauvais juriste (mais il est vrai que je ne fais plus de droit depuis ma soutenance).

Je souhaite juste que le législateur joue son rôle de protecteur et je pense que l’oubli numérique permet de fixer un cap : celui d’être au sein d’une société qui respecte les libertés individuelles et qui fixe un cadre. Oui, on ne pourra empêcher cette info de circuler, ce n’est pas l’objectif. Mais on pourra essayer d’en limiter les effets devant les tribunaux ou dans la vie civile, à défaut d’en empêcher tous les effets.

Un exemple tout simple : vous écrivez en 2010 sur vos opinions politiques et en 2020 vous êtes viré pour d’obscures raisons. Si vous démontrez que le post de 2010 a été l’élément qui a été générateur de votre licenciement, vous serez alors protégé. Personnellement, je suis pour cela et j’espère que vous également.

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LIBLOLA

le 18 avril 2010 - 1:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonsoir

Euh, ne nous énervons pas, restons calmes et posés. ^^

> Deux mois peut effectivement paraître court, mais on sait bien qu'à l'échelle du Net c'est déjà beaucoup.

à l'échelle d'Internet c'est beaucoup et rien à la fois. Mais dans les résultats Google (ou 123people, je suis pas sectaire) ça ne change rien. Et à la faveur d'un post un peu linké, un blog absolument inconnu peut brusquement monter en tête de résultat, avec tout les précédents posts, tout fangeux et prescrits qu'ils sont.

Le soucis aussi, c'est qu'on a pas tout au long de sa vie le même besoin de contrôler son image. Demandez aux ados qui vous entourent s'ils se font déjà du mouron pour l'image numérique qu'il donneront d'eux même vis à vis de leur futur employeur! Les plus sensibilisés d'entre eux auront fait un peu gaffe à a configuration de leur compte facebook. Mais quant à mettre en place une véritable veille... quant ils le feront, tout sera prescrit depuis longtemps.

>> Après il y a aussi la possibilité de poser des clauses délirantes et stupides que l'on commence à voir fleurir sur certains sites, du genre de celles ci et que par réflexe d'autodéfense crétin, certaines entreprises et certains politiques souhaitent imposer (juste pour se couvrir ... au cas ou) : <http://www.numerama.com/magazine/15511-le-site-de-nkm-interdit-les-liens-a-partir-de-sites-polemiques.html>

Ah oui, elle est belle, celle là. Mais rien à voir avec l'oubli numérique. Si NKM veut limiter les liens entrant, c'est pour pas attirer les trolls (et les citoyens critiques, accessoirement). Rien de juridique là dessous.

En effet ce sont les liens sortants qui sont dangereux juridiquement : si dans les commentaires d'un article sur Owni je dis tout le mal que je pense de mon voisin (ou de NKM... non, m'attaquez pas, je suis pas solvable !), le webmester et l'hébergeur sont responsables. Alors ils vont virer mon commentaire. Donc je finasse, je laisse juste une lien vers mon bon vieux post (qui est prescrit et donc inattaquable).

C'est là que ça se complique : selon une jurisprudence récente, le webmaster est responsable pour un lien vers un contenu injurieux ou diffamatoire. Mais cette jurisprudence n'est pas stable, enfin je crois. y aurait il un juriste pour confirmer ?

> On passe de délits constitués et définis par la loi, à un manquement contractuel dans l'utilisation d'un site

Là, vous soulevez un truc vraiment intéressant, je trouve. L'incertitude juridique aidant, les auteurs, webmester, héberger et FAI tendent au censurer et s'autocensurer de façon démesurée de peur d'être sanctionnés. du coup l'autocensure devient bien plus enfermant que le droit. Là, une règle de droit claire et stable serait bien utile.

Quant à savoir laquelle... Et vous avez raison, au pire je pourrais toujours allez écrire pis que pendre de mon voisin sur un forum russe à travers un VPN. La régulation du réseau dans son entièreté est u(dis?)topique.

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MOI

le 22 avril 2010 - 15:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



M,

le droit à la critique est sacré, mais pas celui d'attaquer les gens savez vous que veut dire hémiplegique avec de qualifier Emmanuel Hoog de bisounours hémiplegique.????

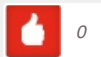
il semblerait d'ailleurs que vs n'avez meme pas lu son ouvrage vu l'énorme contresens que vs commettez....

depuis qd la critique du physique des gens est un critère pour juger de leur pensée. ?

pour info M. Hogg n'est pas hémiplegique et si vs faites référence à son petit sourire, sachez que c est ce sourire qui donne à ses collaborateurs le zèle chaque matin de poursuivre un chantier collossl qu'il a intié. c'est ce sourire qui fait aussi qu'il y a tellement de gens qui le respectent et des proches qui l'aiment

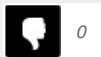
[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLUETOUFF





@moi : Merci pour l'éthymologie, mais vous vous trompez de cible, le terme de "bisounours hémiplogique"® n'est pas de moi mais de Mr Hogg lui même.... je vais donc vous expliquer ce terme en utilisant l'exemple de Jérôme Chouraqui cité ci-dessus.

D'abord la polémique du bisounours hémiplogique :

C'était sur France 3, sur le même plateau : Emmanuel Hogg, Frédéric Lefebvre, Jacques Ségéla et Benjamin Bayart (FDN) ... entre autres.

Je vous aurai bien dit visionner cette vidéo :

<http://www.pcinpact.com/actu/news/54465-seguela-lefebvre-bayart-soir-jamais.htm>

Mais France 3, chaine publique, n'aime visiblement pas que ses contenus soit diffusés ... publiquement

Voir le compte rendu du bisounours hémiplogique himself désigné par Mr Hogg :

<http://blog.fdn.fr/post/2009/12/08/Un-temps-de-retard>

"depuis qd la critique du physique des gens est un critère pour juger de leur pensée. ?"

> Oh svp, les leçons de morale, ça commence par savoir rire de soi :

<http://www.vinux.info/wp-content/uploads/48019725-150x150.png>

En outre ce qui fait du mal en France, c'est les gens "qui pensent" qu'Internet est une zone de non droit qu'il faut réguler au lieu de réfléchir.

Exemple :

« A force de réfléchir avant de légiférer, on reste immobile. » © Frédéric Lefebvre source : http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/01/31/scepticisme-apres-la-volonte-d-hortefeux-de-legiferer-sur-la-securite-des-personnes-agees_1299261_823448.html

Ce que nous demandons nous c'est une réflexion ! Et non les avis de spécialistes du Net comme Christine Albanel, Frédéric Lefebvre ou Emmanuel Hogg. Je critique donc la pensée quand la réflexion est absente.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec moi, c'est même très bien que nous ayons l'outil Internet pour faire bouger nos positions. Dans le monde que vous me proposez, je ne pourrais plus avoir cette opportunité, dans le monde que vous me proposez, j'aurai déménagé... tout ça parce que des gens veulent "penser pour moi". Et bien non merci.

"pour info M. Hogg n'est pas hémiplogique et si vs faites référence à son petit sourire"

Je ne fais référence qu'à une insulte que monsieur Hogg a proféré à l'encontre de personnes qui défendent bec ongle la neutralité du Net, donc si vous souhaitez me coller je ne sais quelle asso sur le dos, merci de vous adresser directement à Emmanuel Hogg pour lui demander de se justifier de ses propres propos. (C'est bien de le lire et de gober naïvement ses écrits, mais c'est aussi très bien de l'écouter se moquer des principes fondateurs de l'Internet).

Enfin je ne doute pas que Mr Hogg soit sincère dans sa démarche (combien de fois vais-je devoir écrire que je ne nie pas des problèmes graves relatif au droit à l'oubli ?) et qu'il soit apprécié de tous ses collaborateurs, là n'est pas mon propos et je ne vois pas trop le rapport avec le débat.

Sur le fond maintenant :

Je n'ai pas envie de relancer une autre polémique là dessus, je n'ai pas spécialement envie comme vous de perdre du temps sur un troll, surtout que vous allez voir, au bout du compte nous sommes d'accord, c'est juste que nous n'avons pas de référent communs et que nous ne parlons pas la même langue. Mais à votre avis qui est le plus bisounours hémiplogique :

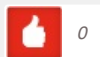
- Celui qui fait une loi en disant qu'un patron n'a pas le droit d'invoquer une données "périmée" sur le Net ?

- Le salarié qui sait très bien que le patron invoquera une autre raison même si son motif véritable est bien une vieille information qu'il a trouvé sur le Net grâce aux superbes outils de veille qui font le core business de sociétés d'un nouveau genre ?

Je reprends donc l'exemple cité plus haut de Jérôme Chouraqui : "Si vous démontrez que le post de 2010 a été l'élément qui a été générateur de votre licenciement, vous serez alors protégé." : le bisounours hémiplogique pour moi c'est celui qui pense qu'une personne voulant sa peau la jouera fairplay en invoquant pas un motif autre.

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLUETOUFF

le 22 avril 2010 - 16:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@liblola

"C'est là que ça se complique : selon une jurisprudence récente, le webmaster est responsable pour un lien vers un contenu injurieux ou diffamatoire. Mais cette jurisprudence n'est pas stable, enfin je crois. y aurait il un juriste pour confirmer ?"

Non c'est juste l'application de la LCEN, une loi faite par des gens qui "pensent" et qui ont oublié de réfléchir.

;)

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEROME CHOURAQUI

le 22 avril 2010 - 16:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



>Je reprends donc l'exemple cité plus haut de Jérôme Chouraqui : "Si vous démontrez que le post de 2010 a été l'élément qui a été générateur de votre licenciement, vous serez alors protégé." : le bisounours hémiplegique pour moi c'est celui qui pense qu'une personne voulant sa peau la jouera fairplay en invoquant pas un motif autre.

En disant cela, bluetouff, j'assimile vos propos sur votre considération très faible de ce qu'un état de droit peut être protecteur de ses citoyens. Vous semblez donc penser que ça ne sert de toutes façon à rien de légiférer car la malhonnêteté des gens permettra de biaiser la loi?

En droit, on parle également de l' "esprit de la loi". En droit pénal, l'intention est sanctionnée... bref, une loi, ce n'est pas seulement le texte et heureusement que le système protège de manière globale.

Dans mon cas de licenciement, il incomberait à une partie de rapporter la preuve au magistrat ou de le persuader de son bien fondé pour utiliser la dite loi.

Et, sans développer, c'est aussi un des fondement de notre droit en comparaison avec un droit jurisprudentiel à l'américaine.

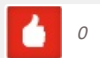
Ce qui m'inquiète plus dans vos écrit, c'est que vous semblez avoir abandonné foi à la politique et au système judiciaire et que vous alertez la population de votre rejet du système en vous parant de la figure du sachant technique pour mieux fustiger l'ignorance de ceux auquel vous vous opposez.

Je suis par ailleurs certain que vous pourriez harmoniser vos positions car je ne peux croire que vous ayez totalement perdu foi en la capacité de certains à vouloir le mieux sans autre arrière pensée. Mais c'est peut-être moi le bisounours ?

Jerome

[WORDPRESS HASHCASH] The poster sent us '0 which is not a hashcash value.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

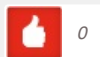
JUAREZBRENDA23

le 27 mai 2010 - 14:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



This is perfect that people are able to receive the loans moreover, it opens completely new opportunities.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE